



# 34<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON

2 - 3 - 4 JUIN 2017

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE  
DES VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
DES RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4  
CHALLENGE N2S By Rallye Académie**

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2017  
Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division et Coupe de France des Rallyes et  
Les articles non mentionnés sont conformes au règlement général.

## **COMITE D'HONNEUR**

<b>Mme Marie-Guite DUFAY</b>	Présidente du Conseil Régional de Bourgogne
<b>Mr André ACCARY</b>	Président du Conseil Départemental de Saône et Loire
<b>Mr Gilbert PAYET</b>	Préfet de Saône et Loire
<b>Mr Jean Patrick COURTOIS</b>	Sénateur Maire de MÂCON
<b>Mr Nicolas DESCHAUX</b>	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
<b>Mr Bernard DEMEUZOIS</b>	Président de la Ligue Bourgogne – Franche Comté Vice -président de la FFSA
<b>Mr Jérôme CHEVALIER</b>	Président de l'Union des Producteurs de Vin Mâcon
<b>Mr Thierry CHEVENET</b>	Président du Syndicat des Fromages du Mâconnais
<b>Mmes/Mrs les Conseillers Régionaux</b>	
<b>Mmes/Mrs les Conseillers Départementaux</b>	
<b>Monsieur le Directeur du Service des Routes et des Infrastructures du département</b>	
<b>Monsieur le Directeur des Services techniques de la ville de Mâcon</b>	
<b>Monsieur le Commandant du S.D.I.S. de Saône et Loire</b>	
<b>Mmes/Mrs les Maires des communes traversées</b>	

## PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

<b>Lundi 17 avril 2017</b>	Ouverture des engagements et parution du règlement particulier
<b>Lundi 22 mai 2017 à 24 h 00</b>	Clôture des engagements
<b>ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : Bowling de Mâcon - parking Pâquier Saint Antoine – 71000 MÂCON</b>	
<b>Samedi 27 mai</b> de 8 h à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire
<b>Dimanche 28 mai</b> de 8h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire
<b>Pas de distribution dimanche après-midi</b>	
<b>Jeudi 1 juin</b> de 8 h à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire
<b>Vendredi 2 juin</b> de 8h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire
<b>Samedi 27 mai 2017</b> à 8 h 30	Début des reconnaissances (voir annexe 1 page 10)
<b>Lundi 29 mai 2017</b> à 18 h 00	Parution de la liste des engagés

### VENDREDI 2 juin 2017

<b>De 13h 00 à 17h 00</b>	base d'essais (SHAKEDOWN)	
<b>de 19 h 30 à 22 h 00</b>	Vérifications des documents	Le SPOT MÂCON
<b>de 20 h à 22 h 30</b>	Vérifications des voitures	Le SPOT MÂCON
<b>A partir de 19 h 45</b>	Mise en place du parc fermé	Parc des Expositions MÂCON
<b>22 h 00</b>	Première réunion du collège des commissaires sportifs	PC. Hôtel MERCURE
<b>24 h 00</b>	Publication des équipages admis au départ de la 1 <sup>ère</sup> étape Publication de l'ordre et heures de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	PC et Bowling PC et Bowling

### SAMEDI 3 juin 2017

<b>12 h 00</b>	Départ 1 <sup>ère</sup> étape (première voiture VHC).	Parking Pâquier Saint Antoine
<b>19 h 48</b>	Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape (première voiture VHC).	
<b>22 h 00</b>	Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> étape et de l'ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape	PC et Bowling

### DIMANCHE 4 juin 2017

<b>09 h 00</b>	Départ 2 <sup>ème</sup> étape Parc fermé (première voiture VHC)	
<b>15 h 48</b>	Arrivée du Rallye (première voiture VHC) Remise des prix au podium d'arrivée	
<b>16h08</b>	Les vérifications finales seront effectuées au : Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE 71000 SANCE 03 85 21 06 50 Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.	

**Publication du résultat final provisoire 30' maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.**

## **ARTICLE 1P : ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile des VINS MÂCON organise les 2 - 3 - 4 juin 2017 le 34<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" Championnat DE FRANCE DES RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le visa :

n° : 14 en date du 19/01/2017

et a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) le permis d'organisation n° 127 le 07/02/2017.

### **COMITE D'ORGANISATION.**

Président : Jean Yves MARICHY

Membres du Comité Directeur : Dominique BUIRET, Marie Claude DARBON, Alexandre FORET, Catherine JULLIN, Amélie GILARDON, Florent GILARDON, Christine LAPALUS, Patrick LAPALUS, Yveline MARICHY, Jean-Luc BERTHELON, Christian NESME, Jacques NOMBLOT, Olivier BONNETAIN, Lucien ROBERT, Frédéric RENAUD, Catherine THIMON

- **Permanence et Secrétariat du rallye**

ASA des Vins Mâcon 1 rue du Doyenné 71000 MÂCON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : [asavinsmacon@free.fr](mailto:asavinsmacon@free.fr)

Internet : [www.rallyedesvinsmacon.com](http://www.rallyedesvinsmacon.com)

**Le secrétariat du rallye est transféré au Bowling de Mâcon Parking Paquier St Antoine du samedi 27 mai au dimanche 4 juin 2017 inclus**

### **1.1P OFFICIELS DU RALLYE**

**Observateur FFSA :**

Jannick DAUBIGNE

**Collège des commissaires sportifs**

Président :

Jean Claude CRESP

Membres :

Hubert BENOIT – Sébastien-GODFRIN

Secrétaire :

Christine POYEN

**Direction de course**

Directeur de Course :

Gérard PLISSON

Directeur de Course Adjoint :

Michel LAROULANDIE

Adjoints à la Direction :

Serge FREVILLE

Josy MARTIN

Martine PICHELIN

Directeurs de Course Délégués ES :

ES 1 – 4 – 7 – 10

Michel POTHEAU

adjoint : M-Joëlle POTHEAU

ES 2 – 5 – 9 – 12

Jacky BERTRAND

adjoint : Éric GACON

Direct. Adj. Int. Pascal LAFOND

ES 3 – 6 – 8 – 11

Olivier DEVAUX

adjoint : Jean-Jacques SICHLER

### **Délégués à la direction de course**

Vérifications Adm/ Techniques :	Serge FREVILLE
Parc fermé et regroupement :	Philippe PROST
Parc assistance :	Jean-Michel PIGENET
Véhicule tricolore :	Jean Paul BROSSARD
Véhicule damiers :	Gérard LEGIOT

### **Organisateur technique**

Dominique BUIRET

### **Commissaires techniques**

Responsable :	Martial LOBROT
	Jean Paul LEGRAND - André BOIVIN
	Thierry DUPECHER – Michel GUYOT
	Gérard JOUVHOMME – Jean-Louis PAILLARD

### **Chargé des relations avec les Concurrents**

Françoise FREVILLE – Gérard TEXIER

### **Juges de faits**

Daniel SEGUIN – Camille TRINQUETTE - Elie MICHON

### **Classements informatiques**

Patrick SOFT

### **Géolocalisation**

VDS Racing

### **Chargés des relations avec la presse**

Olivier FOSSAT- Catherine THIMON  
Frédéric LOMBARD

### **Médecin Chef PC**

François COUDRAY

### **Médecin organisation**

Daniel DEBATTY

### **Responsable des structures**

Patrick LAPALUS - René DARBON - Lucien ROBERT

### **Speaker officiel, animation**

Gilles GAILLARD

### **Responsable liaisons radio sur les ES**

LVMC

### **Responsables matériel sur ES**

ES 1 – 4 – 9 – 12	Alexandre FORET
ES 2 – 5 – 7 – 10	Adelino CAMPOS
ES 3 – 6 – 8 – 11	Jean-Charles LALANNE

### **Responsables commissaires**

Catherine JULLIN  
Ludovic LARDET  
Michel DUMONT

**A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits**

### **1.2P ÉLIGIBILITÉ**

Le 34<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" (Epreuve PEA) compte pour :

**Le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division**

**La Coupe de France des Rallyes Pilotes et Copilotes, Coefficient 4.**

**Le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2017.**

**Le Challenge N2 Série By Rallye Académie**

### **1.3P VÉRIFICATIONS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2017

**Contrôles en avance non autorisés**

### **Vérifications des documents:**

Vendredi 2 juin 2016 de 19 h 30 à 22 h 00. Parc des Expositions Mâcon SPOT

### **Vérifications des voitures:**

Vendredi 2 juin 2016 de 20 h 00 à 22 h 30. SPOT Mâcon

Les vérifications finales seront effectuées le 4 juin 2017 à 16 h 08 au:

- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE 71000 SANCE 03 85 21 06 50

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

## **ARTICLE 2P : ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2017

## **ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

Tout concurrent qui désire participer au 34ème RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" doit adresser au secrétariat du Rallye (**1 Rue du Doyenné - 71000 MACON**) la demande d'engagement dûment complétée, avant le **22 mai 2017 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

**Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge).**

#### **3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 180 voitures maximum. (Moderne + VHC)**

#### **3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à:**

Avec la publicité facultative des organisateurs : **650 € plus 40 €** pour la mise à disposition du matériel de géo-localisation

Sans la publicité facultative des organisateurs : **1300 € plus 40 €** pour la mise à disposition du matériel de géo-localisation

Equipages complets «ASA Vins Mâcon» : **580 € plus 40 €** pour la mise à disposition du matériel de géo-localisation

Challenge féminin : **500 € plus 40 €** pour la mise à disposition du matériel de géo-localisation

#### **3.1.12P La demande d'engagement doit être accompagnée de:**

- a) de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- b) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- c) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- d) du montant des droits d'engagement.
- e) des fiches de renseignements assistance et reconnaissances

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque « ASSISTANCE ».

#### **3.1.13P Remboursement**

Les organisateurs rembourseront avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par écrit (**courrier ou mail à l'adresse suivante « [asavinsmacon@free.fr](mailto:asavinsmacon@free.fr) »**). Toutes les communications à partir de réseaux sociaux ne seront pas prises en compte.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Aucun remboursement ne peut être demandé pour les concurrents ayant déclarés forfait hors de ces délais, ou non admis à l'issue des diverses vérifications.

### **3.2P EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2017

### **3.3P ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2017

Le premier concurrent du rallye national partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC sur l'intégralité du rallye  
Pour la 2<sup>ème</sup> étape le classement intermédiaire de fin de la 1<sup>ère</sup> étape sera établi à l'issue de la dernière ES courue sans compter les pénalités. (Article 9.5 règlement standard des rallyes)

#### **ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2017 et Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division

##### **4.3P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2017

4.3.1.2P L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

4.3.2.1P **Seuls les véhicules porteurs de l'autocollant «ASSISTANCE RALLYE DES VINS MACON 2017», seront admis dans le parc d'assistance.**

Il ne sera délivré gratuitement qu'une seule plaque de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Toute plaque supplémentaire sera facturée 15 €.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La surface occupée dans le parc sera limitée à 60m<sup>2</sup> pour une voiture et 120m<sup>2</sup> pour deux voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité. Dans la mesure de la superficie restant disponible, tout m<sup>2</sup> supplémentaire sera facturé 8 € HT/m<sup>2</sup>

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc assistance.

Chaque concurrent se doit d'accepter et d'occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.

##### *4.3.2.3P Parc d'assistance*

***Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA notamment en ce qui concerne les amendes.***

#### **4.4P : GEOLOCALISATION**

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road book. Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent ;

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ces accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) et sur le site du rallye comptant pour le CFR 2<sup>ème</sup> division.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1<sup>ère</sup> infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2<sup>ème</sup> infraction : 200€
- 3<sup>ème</sup> infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA

#### **4.6P : IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2017 et Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division

4.6.1P La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (**à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation**) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4.**

#### **ARTICLE 5P : PUBLICITÉ**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2017

Les publicités obligatoires et facultatives seront précisées ultérieurement par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir tableau en annexe.

### 6.1P DESCRIPTION :

Le 34<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS «MACON» représente un parcours de 423.28 kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections, comportant 12 Epreuves Spéciales (6 E.S. différentes) et totalisant 175.98 kms. L'itinéraire figure dans l'annexe ci-jointe.

#### Etape 1 :

- ES 1 - 4 : CURTIL-sous-BUFFIERES – CHATEAU
- ES 2 - 5 : BOURGVILAIN – SERRIERES
- ES 3 – 6 : BUSSIERES – FUISSE

#### Etape 2 :

- ES 7 – 10 : VIRE – LUGNY
- ES 8 – 11 : FISSY– CHISSEY-les-MACON
- ES 9 – 12 : MARTAILLY-les-BRANCION - VERS

### 6.2P RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2017

Trois passages maximum dans chaque spéciale.

#### 6.2.5P Durée:

Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissances (voir tableau en annexe1 page 10)

**Samedi 27mai et Dimanche 28 mai, Jeudi 1 juin et Vendredi 2 juin 2017.**

#### Aucun Road Book ne sera expédié

L'heure de convocation aux vérifications administratives sera donnée lors de la remise du Road Book

## ARTICLES 7P : DEROULEMENT DU RALLYE –

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2017

### 7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

**\* NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

**Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course**

**Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.**

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel

### 7.5.17P Sécurité des concurrents

#### Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA

**Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté, est possible.**

**En aucun cas, l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.**



### **7.5.20P Base d'essais (shakedown) :**

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 2 juin (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h00 à 17h00. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la sa voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essais. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône et Loire.**

### **ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPELS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2017

### **ARTICLE 9P : CLASSEMENTS**

Conformes au règlement standard F.F.S.A. et Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division

9.1P Championnat Pilotes

9.2P Championnat Copilotes

9.3P Points de Bonus

### **ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES**

<b>Dotation par classe</b>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	<b>400</b>	<b>650</b>	<b>650</b>	<b>650</b>	<b>650</b>
Au second		<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
Au troisième			<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
Au quatrième				<b>200</b>	<b>200</b>
Au cinquième					<b>150</b>

  

<b>Dotation spécifique pour les classes N1/FN1, R1, F 2000/11 et FA-A5/FA-A5K</b>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	<b>500</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>
Au second		<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
Au troisième			<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
Au quatrième				<b>200</b>	<b>200</b>
Au cinquième					<b>150</b>

  

<b>Dotation au scratch</b>		<b>Dotation au groupe</b>	
Au premier	<b>800</b>	Au premier	<b>400</b>
Au second	<b>600</b>	Au second	<b>300</b>
Au troisième	<b>400</b>	Au troisième	<b>200</b>

Classement féminin : à la première : **300 €**

Total général des prix distribuables = **32550 €**

Des coupes seront attribuées au classement général, au groupe, à la classe et au premier classement féminin. Les coupes ne seront pas cumulables.

### **10.1P: REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu le Dimanche 4 juin 2017 au passage final au podium dans l'ordre du classement. Les chèques seront adressés dans la semaine suivant le rallye.

## ANNEXE 1

### Planning des reconnaissances

	Samedi 27 mai	Dimanche 28 mai	Jeudi 1 juin	Vendredi 2 juin
ES 1 - 4 CURTIL sous BUFFIERES - CHÂTEAU	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 2 - 5 BOURGVILAIN - SERRIERES	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 3 - 6 BUSSIERES - FUISSE	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 7- 10 VIRE - LUGNY		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 8- 11 FISSY – CHISSEY les MÂCON		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 9 - 12 MARTAILLY les BRANCION - VERS		8 h - 18 h		8 h - 16 h

## ANNEXE 2

<b>ITINERAIRE ET HORAIRES 2017 ETAPE 1 SAMEDI 3 JUIN</b>		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ère voiture
CH 0	Sortie Parc Fermé / Entrée assistance A- MACON		0,00		0,00		12h00
ES 1	<b>CURTIL-SOUS-BUFFIERES – CHÂTEAU</b>	<b>13,27</b>	31,34		31,34	0h58	<b>12h58</b>
ES 2	<b>BOURGVILAIN - SERRIERES</b>	<b>18,03</b>	11,84		56,45	0h38	<b>13h36</b>
ES 3	<b>BUSSIERES – FUISSE</b>	<b>12,36</b>	5,86		80,34	0h38	<b>14h14</b>
CH 3A	Entrée regroupement 1		12,48		105,18	0h40	14h54
<b>Regroupement MÂCON</b>					<b>maxi 50 min</b>		
CH 3C	Sortie Assistance B		0,00		105,18	0h40	16h24
ES 4	<b>CURTIL-SOUS-BUFFIERES - CHÂTEAU</b>	<b>13,27</b>	31,34		136,52	0h43	<b>17h07</b>
ES 5	<b>BOURGVILAIN - SERRIERES</b>	<b>18,03</b>	11,84		161,63	0h38	<b>17h45</b>
ES 6	<b>BUSSIERES - FUISSE</b>	<b>12,36</b>	5,86		185,52	0h38	<b>18h23</b>
CH 6C	Entrée Parc Fermé		14,21		212,09	1h25	<b>19h48</b>

<b>ITINERAIRE ET HORAIRES 2017 ETAPE 2 DIMANCHE 4 JUIN</b>		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ère voiture
CH 6D	Sortie Parc Fermé / Entrée assist. D. MACON		0,00		0,00		9h00
ES 7	<b>VIRE -LUGNY</b>	<b>10,70</b>	15,53		15,53	0h43	<b>9h43</b>
ES 8	<b>FISSY –CHISSEY-LES-MACON</b>	<b>15,17</b>	3,58		29,81	0h28	<b>10h11</b>
ES 9	<b>MARTAILLY-LES-BRANCION - VERS</b>	<b>18,46</b>	9,09		54,07	0h43	<b>10h54</b>
CH 9A	Entrée regroupement 2		32,20		104,73	0h55	11h49
<b>Regroupement MÂCON</b>					<b>maxi 30 min</b>		
CH 9C	Sortie assistance E		0,00		104,73	0h40	12h59
ES 10	<b>VIRE -LUGNY</b>	<b>10,70</b>	15,53		120,26	0h28	<b>13h27</b>
ES 11	<b>FISSY -CHISSEY-LES-MACON</b>	<b>15,17</b>	3,58		134,54	0h28	<b>13h55</b>
ES 12	<b>MARTAILLY LES BRANCION - VERS</b>	<b>18,46</b>	9,09		158,80	0h43	<b>14h38</b>
CH 12A	Arrivée du Rallye		33,93		211,19	1h10	<b>15h48</b>